



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-533**

**Séance publique du**

**25 novembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1161848-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : REPRISSE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE  
SAINT-PIERRE**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaele LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2019

**Nomenclature : 3.5**  
Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Reine MERGER

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

De nombreuses concessions perpétuelles se trouvent actuellement en état d'abandon au cimetière Saint-Pierre, créant une situation de risque pour les usagers et une atteinte à la décence nécessaire à ce lieu de mémoire.

Pour remédier à cette situation et permettre un réaménagement du cimetière susvisé, une procédure de reprise concernant 34 de ces concessions a été initiée par la Ville d'Aix-en-Provence en 2015, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18, et R.2223-12 à R.2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence, et qu'elles n'aient enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années. Elles doivent, de plus, avoir fait l'objet de deux constats d'abandon établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalle et de plusieurs affichages des procès-verbaux afférents.

A l'issue de ces démarches qui s'étalent ainsi sur quatre ans, il appartient au Maire de saisir le Conseil Municipal afin d'autoriser la reprise des concessions concernées. Il est précisé que les emplacements ainsi libérés feront l'objet de nouvelles attributions, donnant ainsi satisfaction à de nombreuses familles aixoises souhaitant acquérir une concession au cimetière Saint-Pierre. Une attention particulière sera apportée sur le site du cimetière, s'agissant des concessions ainsi libérées ayant appartenues à des personnes bénéficiant d'une certaine notoriété historique ou en rapport avec la ville d'Aix-en-Provence, par l'apposition d'une plaque au niveau de la crypte indiquant les noms des défunts afin que leur mémoire continue ainsi à être honorée en ce lieu.

Aussi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à la délivrance et à la reprise des concessions à prononcer la reprise des 34 concessions en état d'abandon dont la liste est jointe à la présente délibération.

DL.2019-533 - REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON AU  
CIMETIÈRE SAINT-PIERRE-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

### Cimetière Saint-Pierre – Concessions perpétuelles en état d'abandon

Numéro	Carré	Allée	Rang	Titulaire	Attribution
2	C0	A3b	R2est	Mr DE COLLA DE PRADINE André	24/04/1835
9	C0	A3a	R38est	Mr LAUZIER Fidèle	23/09/1835
17	C0	A3c	R36est	Mr DE CESSAC	24/02/1836
24	C0	A3b	R5est	Mme DE CAPDEVILLE Marie	21/05/1836
37	C0	A3c	R34est	Mme DE SAINT-ESTEVE Julie	21/05/1836
42	C0	A3c	R33est	Mr BOUTEILLE Alexandre	15/05/1837
46	C0	A3c	R3est	Mme BARLATIER DE SAINT JULIEN	30/09/1837
47	C0	A3c	R2est	Mr GIRAUD Charles	31/10/1837
64	C0	A26	R12nord	Mr MAC GWIRE Williams	09/05/1838
76	C0	A3c	R27est	Mr DE MAGNAN Joseph	30/04/1839
115	C0	A3d	R37est	Mr DELAPORTE DESCAUPRES	20/07/1841
117	C0	A3d	R39est	Mr JOURDAN Barthélémy	25/08/1841
136	C0	A7a	R13sud	Mr ROUX Henri	10/02/1843
146	C0	A26	R14nord	Mr JARACZEWSKI Jérôme	18/07/1843
162	C0	A7a	R32sud	Mme MAILLE Anne	28/08/1844
163	C0	A7a	R33sud	Mr LIEUTAUD Félix	30/10/1844
173	C0	A7a	R39sud	Mr BROCHIER Michel	19/08/1845
175	C0	A7a	R40sud	Mr GUERIN Jean	27/12/1845
193	C0	A7b	R3sud	Mr MARGUERY Antoine	13/08/1846
203	C0	A7b	R12sud	Mr D'EYMARD DE MONTMEYAN Isidor	01/02/1847
205	C0	A2a	R31ouest	Mr BONNET Joseph	06/02/1847
209	C0	A7b	R11sud	Mme DAIME Anne	30/03/1847
219	C0	A5b	R12ouest	Mme BERAGE Marie	08/10/1847
222	C0	A7b	R13sud	Mr GIRAUD Juste	01/12/1847
223	C0	A7b	R15sud	Mr BAYOL Joseph	01/12/1847
226	C0	A6a	R19ouest	Mr CHANSAUD Laurent	05/01/1848
240	C0	A3a	R30est	Mr BOURGAREL François	22/03/1849
246	C0	A7b	R19sud	Mme HUSSON Thérèse	24/07/1849
256	C0	A7b	R21sud	Mme BOYER Julie	30/01/1850
258	C0	A5b	R18ouest	Mr DE LETANG Félicien	14/02/1850
262	C0	A5a	R45ouest	Mr IMBERT Jean	16/03/1850
281	C0	A3a	R25est	Mr DETHEZ Joseph	20/02/1851
290	C0	A3a	R19est	Mme MAURIN Suzanne	07/07/1851
305	C0	A6a	R33ouest	Mr BERNARD Jules	19/02/1852